

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## **Approbation de tarifs d'institutions d'assurance privées**

(art. 46, 3<sup>e</sup> al., de la loi du 23 juin 1978 sur la surveillance des assurances;  
RS 961.01)

L'Office fédéral des assurances privées a approuvé les tarifs suivants, qui concernent des contrats d'assurance en cours:

### *Décision du 3 octobre 1994*

Tarif soumis par «Zurich» Compagnie d'Assurances, Zurich, pour l'assurance contre la maladie.

### *Décision du 3 octobre 1994*

Tarif soumis par «Zurich» Compagnie d'Assurances sur la Vie, Zurich, pour l'assurance contre la maladie.

### *Décision du 4 octobre 1994*

Tarif soumis par «Zurich» Compagnie d'Assurances, Zurich, pour l'assurance contre la maladie.

### *Indication des voies de recours*

Cet avis tient lieu, pour les assurés, de notification de la décision. Les assurés qui ont qualité pour recourir en vertu de l'article 48 de la loi fédérale sur la procédure administrative (RS 172.021) peuvent attaquer les décisions d'approbation de tarifs par un recours à la commission fédérale de recours en matière de surveillance des assurances privées, 3003 Berne. Le mémoire de recours doit être déposé en deux exemplaires dans les 30 jours dès cette publication et doit indiquer les conclusions ainsi que les motifs. Pendant ce délai, la décision d'approbation du tarif peut être consultée auprès de l'Office fédéral des assurances privées, Gutenbergstrasse 50, 3003 Berne.

25 octobre 1994

Office fédéral des assurances privées

## **Ingénieurs géomètres brevetés de 1994**

A la suite d'examens pratiques subis avec succès à Münsingen, le titre d'*ingénieur géomètre breveté* est décerné à Messieurs:

Binkert Erich, geb. 9. 8. 1966, von Littau LU, in 3004 Bern  
Bovard Etienne, né le 16. 10. 1963, d'Epesses VD, à 1268 Begnins  
Cachat Christophe, né le 6. 11. 1967, de Saint-Gingolph VS, à 1870 Monthey  
Forrer Martino, geb. 11. 5. 1949, von Ebnat-Kappel SG, in 6964 Davesco-Soragno  
Giauque Jacques, né le 23. 1. 1968, de Prêles BE, à 2720 Tramelan  
Gredig Matthias, geb. 18. 5. 1966, von Safien GR, in 8500 Frauenfeld  
Hauser Stephan, geb. 16. 2. 1964, von Näfels GL, in 5415 Nussbaumen  
Hersche Thomas, geb. 16. 1. 1965, von Appenzell IR, in 5035 Unterentfelden  
Lazeyras Antoine, né le 28. 3. 1961, de Nyon VD, à 1007 Lausanne  
Quinter Franco, geb. 26. 4. 1966, von Brienz und Trun GR, in 7012 Felsberg  
Reimann Patrick, geb. 14. 8. 1965, von Wölflinswil AG, in 4143 Dornach  
Scherrer Martin, geb. 3. 5. 1966, von Winterthur ZH, in 8500 Frauenfeld  
Schlatter Philipp, geb. 2. 10. 1963, von Oberglatt ZH, in 8166 Niederweningen  
Schnyder Jost, geb. 2. 10. 1963, von Luzern und Sursee LU, in 8037 Zürich  
Tanner Hansjörg, geb. 23. 2. 1961, von Bargaen SH, in 6010 Kriens

28 septembre 1994

Département fédéral de justice et police

F37051

**Rapport de l'étude d'impact sur l'environnement**  
**Aérodrome militaire de Sion, Ville de Sion**  
**Projet de construction pour le nouvel avion de combat FA-18**

Conformément à la loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE) ainsi qu'à l'ordonnance du 19 octobre 1988 relative à l'étude d'impact (OEIE), l'Office fédéral des aérodromes militaires a, en accord avec l'Office fédéral des forêts, de l'environnement et du paysage (OFEP), commandé une étude d'impact sur l'environnement, pour l'objet cité en références. Le rapport de l'étude principale est accessible au public selon les dispositions de l'article 15 (OEIE). La consultation des documents est possible du 17 octobre 1994 au 25 novembre 1994, en s'annonçant à l'avance auprès de:

1950 Sion, Office fédéral des aérodromes militaires, exploitation aérodrome de Sion, Monsieur R. Achard, chef de l'exploitation, tél. 027 24 21 11

8600 Dübendorf, Office fédéral des aérodromes militaires, administration centrale, Section planification et constructions, Überlandstrasse 225, tél. 01 823 23 11/823 28 02

Les documents peuvent être consultés les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 heures à 11 h. 30 et de 14 à 17 heures. Les remarques à l'encontre de ce projet sont à faire sous forme écrite à l'adresse suivante:

Secrétariat général du DMF, Division aménagement et environnement, 3003 Berne.

10 octobre 1994

Office fédéral des aérodromes militaires

F37051

---

## Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

---

### Déplacement des limites du travail de jour (art. 10 LTr)

- Rollvis SA, 1212 Grand-Lancy 1  
tournage, rectifiage, fraisage  
16 ho  
3 octobre 1994 au 4 octobre 1997 (renouvellement)
- Arkina SA, 1401 Yverdon-les-Bains  
production d'eaux minérales  
12 ho, 8 f  
26 septembre 1994 au 30 septembre 1995  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

### Travail de jour à deux équipes (art. 23 LTr)

- Condor SA, 2853 Courfaivre  
atelier de tournage, centres d'usinages et postes de soudage  
12 ho  
5 septembre 1994 jusqu'à nouvel avis (modification)
- Michel Leuenberger SA, 2300 La Chaux-de-Fonds  
polissage de boîtes de montres - rue des Crêtets 67  
4 ho  
3 octobre 1994 au 7 octobre 1995 (renouvellement)
- Thévenaz-Leduc SA, 1024 Ecublens  
cisaille LU 808  
4 ho  
3 octobre 1994 au 28 octobre 1995

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, division de la protection des travailleurs et du droit du travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

25 octobre 1994

Office fédéral de l'industrie,  
des arts et métiers et du travail :

Division de la protection des  
travailleurs et du droit du travail

## **Allocation de subsides fédéraux pour améliorations foncières et constructions rurales**

### **Décisions du Service fédéral des améliorations foncières**

- Commune de Nods BE, alimentation en eau des Combes de Nods, projet no BE7910
- Commune de Bagnes VS, rationalisation de bâtiment Le Glarier-Lourtier, projet no VS3792
- Commune de Chalais VS, bisse de Riccard, mesures urgentes prise d'eau, projet no VS3801
- Commune de Nendaz VS, bâtiments alpestres à l'alpage de Combatseline, projet no VS3818

### *Voies de recours*

En vertu de l'article 68 de l'ordonnance du 14 juin 1971 sur les améliorations foncières (RS 913.1), des articles 44 ss de la loi fédérale sur la procédure administrative (RS 172.021), de l'article 12 de la loi fédérale du 1<sup>er</sup> juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (RS 451) et de l'article 14 de la loi fédérale du 4 octobre 1985 sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (RS 704), ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours administratif auprès de la commission de recours du DFEP, 3202 Frauenkappelen, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être produit en deux exemplaires, indiquer les conclusions, motifs et moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers de projets auprès du Service fédéral des améliorations foncières, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (tél. 031 322 26 55).

25 octobre 1994

Service fédéral des améliorations foncières

## Publications des départements et des offices de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1994
Année	
Anno	
Band	5
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.10.1994
Date	
Data	
Seite	103-107
Page	
Pagina	
Ref. No	10 107 970

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.